

## **ROLE ET ATTRIBUTIONS DES DELEGUES DES RETRAITES**

Le nombre d'adhérents retraités au sein de l'Association demande une organisation adaptée. A cet effet, une section nationale a été créée il y a de nombreuses années ; son fonctionnement a fait la preuve de son efficacité avec un bureau national et des délégués locaux sur l'ensemble du territoire.

Un règlement intérieur, conforme aux statuts de l'Association, définit les règles essentielles de cette organisation.

Mais il est apparu utile, pour aider les délégués dans leur tâche et pour coordonner l'action de tous, de définir également le rôle et les attributions essentielles de chacun.

Le règlement intérieur et le présent document ont été mis au point conformément aux modifications statutaires votées en congrès à Hendaye en septembre 2021.

### ***Le Bureau National (B.N.) a pour rôle principal d'assurer***

- le maintien des liens d'amitié entre tous les adhérents,
- la défense des Chefs d'Etablissement et managers en établissement retraités,
- la représentation de la Section auprès de l'Association,
- la diffusion de l'information nationale auprès des adhérents,
- les tâches de gestion courante et de centralisation des cotisations,
- l'entraide avec les actifs,
- la rencontre du comité de veille avec l'ANR et l'ACR afin d'assurer une défense commune des retraités.

### ***Les Délégués de Zone (D.Z)***

Un délégué de zone est prévu pour plusieurs régions, Huit zones à ce jour (voir la cartographie).

- Il représente le Président National de la section dans sa zone.
- Il fait partie d'office du Bureau National et représente celui-ci dans sa zone.
- Il participe aux Congrès de l'A.M.E et aux Assemblées Générales de la Section.
- Il veille au maintien des relations normales et amicales entre les adhérents actifs et retraités au sein de ses régions.
- Il gère les crédits décentralisés qui sont mis à sa disposition par la section pour animer sa zone. Il rend compte de l'utilisation de ces crédits au Trésorier National de la section à chaque fin d'année.
- Il doit faciliter l'organisation des réunions spécifiques de retraités adhérents de la section amicale des retraités de l'Association et à jour de leur cotisation.
- Il apporte son aide aux délégués régionaux et départementaux (s'ils existent) dans l'organisation de leurs réunions.
- Il rend compte de son activité lors des réunions du BN, et lors des AG nationales.
- Il veille que toutes les régions de sa zone disposent d'un délégué et que l'ensemble des délégués constitue une équipe à l'écoute de chaque adhérent. Il s'assure de la bonne transmission de l'information montante et descendante.
- En cas d'empêchement provisoire il peut être remplacé par un délégué régional.

## ***Les Délégués de Région (D.R)***

Le Bureau National peut décider, pour des raisons géographiques ou en cas d'un nombre important de départements rattachés, de diviser une région en deux. Le délégué régional est membre de droit du bureau régional des actifs de l'AME et il se doit d'assister aux réunions de celui-ci.

Le DR œuvre en accord avec le DZ et peut le remplacer en cas de besoin.

- Il participe aux AG nationales de la Section organisées dans le cadre du Congrès et aux AG des actifs de sa région.
- Il organise des réunions régionales avec l'aide du DZ et des DD s'ils existent.
- Il est le rouage essentiel de l'information montante et descendante entre le BN et les adhérents.

## ***Les Délégués Départementaux (D.D)***

Il est souhaitable que chaque département dispose d'un délégué car il est le correspondant le plus proche des adhérents retraités, avec des possibilités de contact individuel, de recrutement et de détection des difficultés que peuvent rencontrer certains collègues.

***La section des retraités se doit d'accueillir dans ses rangs les Chefs d'Etablissement et Managers en établissement de tous les métiers de la Poste dès leur cessation d'activité. Elle peut même recevoir l'adhésion d'anciens collègues qui n'exerçaient plus le métier de Chef d'Etablissement ou de manager en établissement lorsqu'ils ont cessé leur activité. La section des retraités permet ainsi à tous de rester à l'Association, en conservant des liens d'amitié avec les autres collègues qui sont encore en activité. C'est pourquoi il est essentiel que les liaisons actifs / retraités soient assurées à tous les niveaux. Pour le meilleur fonctionnement de la Section il apparaissait important de préciser le rôle et les attributions de chacun ; mais ce qui compte avant tout c'est le souci de l'amitié et la volonté de servir.***

A Blois le 7 décembre 2022

Le Président

Jean-Pierre GUILLOTEAU

***Document adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale des retraités du 07 décembre 2022***